



PAR COURRIEL

Québec, le 9 juillet

Monsieur Éric Lupien
Président
Fruit des îles inc.
info@fruitsdesiles.com



INFORMER

Objet : Projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel – Questions complémentaires – DQ1

Monsieur



CONSULTER

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **11 juillet à 10 h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.



ENQUÊTER

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



AVISER

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j

1. À la séance publique du 18 juin 2024, vous avez présenté une variante bonifiée du projet d'aménagement d'une cannebergière à Sainte-Anne-de-Sorel (DA1, p. 5_{PDF} ; DT1, p. 23). Veuillez fournir à la commission et préciser les données actualisées sur :
 - a. La superficie totale occupée par les infrastructures;
 - b. La superficie et la capacité du bassin d'irrigation;
 - c. La superficie et la capacité des deux bassins de récupération;
 - d. Le nombre de digues prévues et la longueur des digues qui ceinturent les champs de culture.
2. Le programme préliminaire de suivi de huit lignes (PR3.1, p. 93) est imprécis sur le suivi de l'étanchéité et la sécurité des digues.
 - a. Quels sont les paramètres que vous prévoyez suivre pour vous assurer de la sécurité et de l'intégrité des digues?
 - b. Quelle serait la périodicité du suivi de ces paramètres et qui dans votre équipe en aura la responsabilité?
3. Dans le PR4.1, p. 16_{PDF}, Livre 3, annexe K, Rapport hydrologique, vous mentionnez que « La modélisation de l'impact de la rupture du bassin d'irrigation en crue montre que l'eau se répandrait dans des zones qui sont déjà souvent inondées, où se trouvent des champs... »
 - a. Quelles sont les pertes qu'un tel niveau d'inondation peuvent-elles causer aux tiers à qui appartiennent les champs?
 - b. Veuillez indiquer explicitement sur une carte ces zones souvent inondées et les composantes (ex. Champs) qui seront potentiellement inondées.
4. Dans la directive ministérielle émise le 18 mai 2023, il est indiqué que « L'initiateur doit aussi déposer un plan préliminaire qui présente les démarches d'information et de consultation qu'il prévoit mettre en œuvre au cours des phases de construction, d'exploitation et, le cas échéant, de fermeture du projet (PR2.1, p. 8). »
 - a. Quelles sont les **parties prenantes (parties affectées ou touchées par le projet, parties intéressées, individus ou groupes potentiellement vulnérables)** identifiées que vous comptez rejoindre par vos actions d'information et de consultation?
 - b. Quels sont les **besoins** exprimés par ces différentes parties prenantes, issus des consultations que vous avez déjà réalisées, auxquels vos démarches d'information et de consultation apporteront une réponse?
 - c. Quelle est votre **stratégie pour la diffusion des informations** aux résidents de Sainte-Anne-de-Sorel et de Saint-Victoire-de-Sorel susceptibles d'être affectés par les activités du projet (organisée selon les phases du projet, informations à communiquer à chacune des phases, méthodes proposées pour leur communication, calendrier/lieu/date, parties prenantes ciblées et responsabilités)?

- d. Quelles **stratégies proposez-vous pour les consultations** des parties phases du projet, thèmes de la consultation à chacune des phases, méthode utilisée, calendrier/lieu/date, parties prenantes ciblées et responsabilités?
 - e. Quelles démarches envisagez-vous pour **examiner les commentaires** que vous recevrez éventuellement?
 - f. Quelles seraient les **modalités de gestion des plaintes** aux phases de construction, d'exploitation et de fermeture de votre projet pour :
 - i. Le dépôt, la réception et l'enregistrement des plaintes
 - ii. L'examen et le traitement des plaintes
 - iii. Le résultat du traitement et la mise en œuvre des mesures correctives
 - iv. La clôture et l'archivage des plaintes
 - v. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de votre mécanisme de gestion des plaintes.
 - g. Que prévoyez-vous pour la **diffusion dudit mécanisme de gestion des plaintes** pour qu'il puisse être utilisé par les riverains lorsque ce sera nécessaire?
5. Dans la présentation de votre projet (DA1.0, p. 12 PDF), vous proposez d'offrir en "compensation volontaire" 19 710 m². Cette superficie est-elle actuellement entièrement en culture?
6. Dans la directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement, à la section 2.6.5 sur la Description des effets cumulatifs, il est indiqué :
- « Dans le cadre de son analyse, l'initiateur justifie l'approche sélectionnée et les composantes retenues pour l'étude des effets cumulatifs et présente la délimitation géographique et temporelle de celles-ci, en considérant que ces limites peuvent varier d'une composante à l'autre. De plus, il propose et justifie le choix des projets et activités retenus pour l'analyse des effets cumulatifs (projets et activités existants réalisés selon l'échelle spatiale déterminée ou dont la réalisation est raisonnablement prévisible). »
- a) Veuillez préciser la délimitation géographique et temporelle retenue pour l'analyse des impacts cumulatifs du projet.
 - b) Veuillez justifier l'approche que vous avez sélectionnée et les composantes retenues pour l'étude (PR3.1, p. 65) qui ont pu conduire au résultat d'analyse que vous présentez dans PR3.1, p. 90.